



COMMUNE DE LOBBES

www.lobbes.be | commune@lobbes.be

BULLETIN COMMUNAL

MAI 2018 - N° 530

P02 - Vie communale

P04 - Environnement

P08 - Travaux

P09 - Accueil Temps Libre

P10 - Conseil Consultatif
Communal des Aînés

P11 - Enseignement

P11 - Agenda & Festivités

P17 - Sport & Loisirs

P18 - Centre Public D'action
Sociale



1, Rue du Pont 6540 Lobbes



071 59 00 23



071 59 48 08

EVENEMENTS FAMILIAUX.

Naissances:

- V8

Jubilaires :

50 ANS / OR

- M8

60 ANS / DIAMANT

- G8

Décès :

- T8

CONSEIL COMMUNAL.

27 MARS 2018

- Vérification de l'encaisse de la Directrice financière du 11 janvier 2018.
- Approbation du budget communal de l'exercice 2018.

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	6.648.115,18	6.063.141,00
Dépenses totales exerc. Proprement dit	6.583.039,15	6.482.970,73
Boni/Mali exercice proprement dit	65.076,03	-419.829,73
Recettes exercices antérieurs	1.677.035,19	225.942,07
Dépenses exercices antérieurs	21.016,12	27.827,00
Prélèvements en recettes	0,00	451.483,73
Prélèvements en dépenses	0,00	8.327,00
Recettes globales	8.325.150,37	6.740.566,80
Dépenses globales	6.604.055,27	6.519.124,73
Boni/Mali global	1.721.095,10	221.442,07
Fonds de réserve	25.247,89	48.559,08
Fonds FRIC	---	0,00

- Egouttage de la rue d'Anderlues – Souscription de parts bénéficiaires sans droit de vote E dans le capital de l'intercommunale IGRETEC.
- Egouttage des rues de l'Entreville et des 4 Chemins – Souscription de parts bénéficiaires sans droit de vote E dans le capital de l'intercommunale IGRETEC.
- Octroi d'un subside en numéraire d'une valeur de 5000 euros au Conseil Consultatif Communal des Aînés.
- Supracommunalité en Province de Hainaut – Majoration de la dotation, soit la somme de 1.441,25 euros.
- Approbation du rapport financier du Plan de Cohésion Sociale.
- Approbation de la convention de partenariat entre le C.R.I. et la Commune dans le cadre de l'accueil des primo-arrivants.
- Introduction de la demande de renouvellement de l'agrément pour la plaine de jeux communale. Approbation du projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur relatif au cadre des centres de vacances, tels que proposés.
- Plaine de jeux communale 2017 : Rapports financier et d'activités.
- Approbation de l'adhésion à l'asbl PoWalCo (Plate-forme Wallonne de Coordination de chantiers).
- Arrêté ministériel déterminant définitivement le périmètre du site à réaménager SAR/TC 106 dit « Carrosserie Bockholtz».
- Approbation de la Convention de partenariat avec la Maison du Tourisme Pays des Lacs dans le cadre du projet Interreg V « EuroCyclo ».

- Approbation du cahier des charges N°CMP-2018-229 du marché “Transformation d'un bâtiment en logements”, établi par l'auteur de projet, l'Atelier d'Architecture MARLIER. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 36.979,80 EUR hors TVA ou 44.745,56 EUR, 21% TVA comprise.
- Approbation du dossier de candidature visant à réaménager la place des Bonniers et de financer la part communale dans le projet, à savoir le complément excédant 150.000 €.
- Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière – Accès interdit à la rue des Viviers à tout véhicule dont la masse en charge excède 7,5 T, sauf pour la desserte locale et les véhicules agricoles.
- Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière – Organisation du stationnement à la rue des Gaux.

OPERATION « WELL'CAMPS 2018 » - JOB ETUDIANT.

Dans le cadre de l'opération « Well'Camps 2018 », sous réserve d'acceptation de la candidature de la Commune de Lobbes par la Wallonie, l'Administration communale recherche un Monsieur ou une Madame Camp pour cet été 2018. En quelques mots, la mission de cette personne consistera à accueillir, accompagner et encadrer les camps présents sur le territoire communal tout au long de leur séjour. Cette fonction de Monsieur/Madame Camp alterne tâches administratives et présences sur le terrain.

Pour cet emploi étudiant, il est requis d'être majeur et d'avoir une bonne connaissance des mouvements de jeunesse. La connaissance du Néerlandais et la possession du permis B constituent des atouts.

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à envoyer votre candidature pour le 5 juin 2018, au plus tard. Par mail à commune@lobbes.be ou par courrier à Administration communale de Lobbes, rue du Pont n°1, 6540 Lobbes.

Ce message électronique n'engage aucunement la commune de Lobbes. Tout courrier officiel doit toujours être revêtu de la signature du Bourgmestre et de la Directrice Générale. Si vous recevez ce courriel par erreur, veuillez le détruire et en avvertir son expéditeur.

ELECTIONS COMMUNALES ET PROVINCIALES DU 14 OCTOBRE 2018.

Le 14 octobre 2018, vous élirez vos représentants pour les conseils communaux et provinciaux.

Ce scrutin sera l'occasion d'inaugurer plusieurs nouveautés :

1. La promotion du don d'organes :

Les élections constituent un moment particulièrement propice à la sensibilisation puisqu'elles mobilisent massivement la population. Les communes sont désormais obligées de permettre l'inscription comme donneur d'organes le jour des élections locales.

Le 14 octobre 2018, vous aurez l'occasion de vous inscrire comme donneur d'organes.

2. Le volontariat pour la fonction d'assesseur :

Après différentes expériences positives, le volontariat pour la fonction d'assesseur a été introduit afin de

permettre à tout un chacun de poser sa candidature pour devenir membre d'un bureau électoral.

Si vous souhaitez jouer un rôle actif dans l'organisation de ce moment de démocratie, contactez l'administration communale qui vous indiquera comment poser votre candidature à la fonction d'assesseur.

3. Suppression de l'effet dévolutif de la ,case de tête :

Désormais, les votes exprimés en case de tête ne seront plus redistribués vers les candidats. Si vous votez en case de tête, votre voix va vers la liste. Si vous souhaitez soutenir un ou plusieurs candidats, il convient de rougir la/les case(s) au regard de son/leur nom.

4. Retour au vote papier :

En 2018, le vote électronique ne sera plus utilisé en Wallonie. Pour certains citoyens, le retour au vote papier sera une première. Pour les aider, une série d'outils sont mis à disposition afin d'accompagner tout électeur dans le choix de ses représentants.

5. Qui peut voter le 14 octobre 2018 ?

Pour les élections communales :

Toute personne remplissant les conditions suivantes :

- avoir 18 ans accomplis le jour des élections,
- jouir de ses droits civils et politiques,
- être inscrit au registre de la population avant le 31 juillet 2018.

En plus, pour tous les citoyens étrangers :

- Être inscrit sur le registre des électeurs communaux avant le 31 juillet 2018. Pour ce faire, il faut introduire un formulaire de demande d'inscription avant le 31 juillet 2018. Ce formulaire est disponible auprès de l'administration communale ou sur le site electionslocales.wallonie.be

Pour les citoyens non ressortissants d'un pays de l'Union européenne, il faut également être en possession d'un titre de séjour légal depuis le 31 juillet 2013 au plus tard et avoir résidé de manière ininterrompue dans une commune belge depuis cette date, et signer une déclaration par laquelle ils s'engagent à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Pour les élections provinciales :

Toute personne remplissant les conditions suivantes :

- avoir 18 ans accomplis le jour des élections,
- jouir de ses droits civils et politiques,
- être inscrit au registre de la population avant le 31 juillet 2018.

Les ressortissants étrangers issus ou non d'un pays membre l'Union européenne ne peuvent y participer.

6. La démocratie, pas sans moi !

En Belgique, le vote est obligatoire. Il s'agit d'un droit acquis de haute lutte, un acte citoyen fondamental.

7. S'informer sur les élections :

Vous avez encore des questions au sujet des élections ?

N'hésitez pas à consulter le portail

<http://electionslocales.wallonie.be/>

Vous y trouverez une multitude d'informations, et au soir du 14 octobre, vous pourrez consulter et visualiser les résultats en temps réel, en fonction de l'évolution du dépouillement.

Sécurité

CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LE RISQUE NUCLEAIRE.

Comme déjà signalé par les médias, nous vous informons qu'une nouvelle campagne d'information relative au risque nucléaire a été lancée le 6 mars dernier.

Même si la probabilité d'un accident est très faible, le risque zéro n'existe pas.

Cette nouvelle campagne de sensibilisation au risque nucléaire s'inscrit dans la continuité de l'actualisation du plan d'urgence nucléaire.

A ce sujet, on parle beaucoup d'iode stable. Qu'en est-il ?

Lors d'un accident nucléaire, de l'iode radioactif peut être libéré et se retrouver dans le corps via les voies

respiratoires ou la contamination d'aliment. La glande thyroïde stocke l'iode jusqu'à ce qu'elle soit saturée.

En prenant au bon moment de l'iode stable, ou non-radioactif, la glande thyroïde se sature d'iode stable ce qui empêche la captation d'iode radioactif. Les comprimés d'iode n'offrent cependant aucune protection contre les autres substances radioactives. C'est la raison pour laquelle la prise d'iode va toujours de pair avec la mise à l'abri.

LES GROUPES SENSIBLES

Plus vous êtes jeune, plus vous êtes vulnérable face aux conséquences de l'iode radioactif. Il est donc conseillé aux familles ayant des enfants et jeunes jusqu'à 18 ans, ainsi qu'aux femmes enceintes et allaitantes d'aller chercher préventivement une boîte de comprimés d'iode.

Personne ne sera cependant exclu de cette démarche préventive. Les citoyens qui n'appartiennent pas à ces groupes sensibles, peuvent s'ils le souhaitent aller chercher des comprimés d'iode chez leur pharmacien.

Cela pourrait par exemple être le cas de grands-parents qui accueillent régulièrement leurs petits-enfants.

Les personnes de plus de 40 ans et les personnes présentant une allergie/hypersensibilité à l'iode ou une maladie cardiaque sont invitées quant à elles à consulter leur médecin traitant ou spécialiste concernant l'usage éventuel de comprimés d'iode ; les désavantages de la prise de comprimés (effets indésirables tels que des problèmes cardiaques) peuvent être plus importants que les avantages (éviter le cancer de la thyroïde)

COMMENT SE LES PROCURER ?

Rendez-vous dans votre pharmacie habituelle avec votre carte d'identité.

Le pharmacien vous remettra alors gratuitement une boîte de comprimés (pour 4 personnes) ainsi qu'une brochure d'information.

Conservez vos comprimés d'iode dans leur emballage d'origine et à une température ambiante entre 15 et 25° C et ce, dans un lieu connu de tous et hors de portée des enfants.

Les collectivités (écoles, crèches, hôpitaux, homes, entreprises, ...) trouveront sur le site www.risquenucleaire.be un module permettant de calculer le nombre de boîtes de comprimés d'iode nécessaire. Ces boîtes peuvent être ensuite demandées en pharmacie.

Par ailleurs, des stocks stratégiques centralisés sont prévus afin de pouvoir si nécessaire apporter, en cas de situation d'urgence le nécessitant, des comprimés d'iode vers la zone d'intervention.

QUAND, COMBIEN ET COMMENT LES PRENDRE ?

Les comprimés d'iode ne sont efficaces que lorsque vous les prenez au bon moment. Ne prenez jamais des comprimés d'iode de votre propre initiative. Attendez les recommandations des autorités. La prise d'iode doit toujours aller de pair avec la mise à l'abri. En fonction de l'âge, il faut prendre une dose spécifique. Consultez la boîte ou la notice pour toute information sur la posologie adéquate. Les tablettes sont par principe à usage unique et sont donc à être utilisées uniquement le jour où cela sera demandé.

INFORMEZ-VOUS

Consultez le site web de référence www.risquenucleaire.be

Inscrivez-vous à BE-Alert pour être informé en cas

d'accident nucléaire.

BE-Alert est un système développé au niveau national et permettant aux autorités de vous informer en cas d'incident. Le bourgmestre, le gouverneur ou le Ministre de l'Intérieur peut envoyer un message à tous ceux qui pourraient être impactés par la situation d'urgence grâce à Be-Alert. Tous les habitants peuvent ainsi obtenir rapidement les recommandations nécessaires (ex. fermer portes et fenêtres en cas d'incendie). Des informations officielles, correctes, directement de la source.

BE-Alert utilise plusieurs canaux pour alerter les personnes concernées. Le message d'alerte peut être transmis par écrit via un sms, un message oral sur une ligne de téléphone fixe ou encore via un email. BE-Alert a la capacité nécessaire pour avertir un grand nombre d'habitants via plusieurs canaux différents en même temps.

Soyez averti, où que vous vous trouviez

Vous pouvez recevoir un message Be-Alert de deux manières. Le bourgmestre, le gouverneur ou le Ministre de l'Intérieur peut envoyer une alerte sur base d'une liste d'adresse. Il est donc très important de vous inscrire à BE-Alert pour que vos coordonnées actualisées s'y trouvent. Il est possible d'enregistrer plusieurs adresses et numéros de téléphone. Vous habitez à Lobbes et travaillez à {Bruxelles, Anvers, ...} ? Enregistrez les deux adresses et restez toujours informé.

En cas d'importante situation d'urgence, le bourgmestre, gouverneur ou le Ministre de l'Intérieur peut aussi envoyer un message de manière localisée, sur base du lieu de l'incident. Toute personne physiquement présente dans cette zone reçoit alors un message sur son téléphone mobile. Ce système est unique en Belgique. Vous pouvez de la sorte être alerté même si la situation d'urgence n'est pas liée aux adresses mentionnées dans le système (lorsque vous allez une journée à la mer, en Ardennes, au parc, dans un centre commercial, ...).

L'inscription est totalement gratuite.

Inscrivez-vous

Si ce n'est déjà fait, vous pouvez vous inscrire très facilement sur www.be-alert.be. Complétez le formulaire d'inscription le plus précisément possible.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui !

TRI PMC : RIEN NE CHANGE EN 2018.

Il semble que l'annonce de la collecte des P+MC en 2019 suscite la confusion dans l'esprit de nombreux citoyens. L'intercommunale IPALLE précise que la collecte des P+MC, incluant tous les types d'emballages plastiques, n'est pas encore d'application dans les 23 communes de Wallonie picarde et les 7 communes du Sud-Hainaut. Dans ces entités, les règles de tri en vigueur restent donc actuellement les mêmes pour les PMC : uniquement les bouteilles et flacons en Plastique, les emballages Métalliques et les Cartons à boissons.

Voici un petit rappel des déchets acceptés dans les PMC :

Bouteilles et flacons en plastique :

Bouteilles de boissons ou de crèmes

Flacons d'adoucissants, de produits d'entretien, de gels douche

Emballages métalliques :

Boîtes de conserve

Cannettes

Aérosols alimentaires et cosmétiques

Plats et barquettes en aluminium

Couvercles et bouchons métalliques

Capsules de bouteilles

Cartons à boissons :

Briques de boissons

Berlingots, etc.

Les récipients doivent être aplatis et vidés de leur contenu.

Dans les recyparcs, les PMC sont collectés sans sacs bleus.

IPALLE rappelle par ailleurs que les plastiques souples (films d'emballage et sachets en plastique, films à bulles d'air, housses en plastique) font quant à eux l'objet d'une collecte spécifique : ils peuvent être déposés dans les big-bag prévus à cet effet dans les 26 recyparcs exploités par l'intercommunale.

POUR TOUTE INFORMATION :

IPALLE SUD-HAINAUT Rue't Serstevens, 28 6530 Thuin

Tél : 071.59.12.02 Fax : 071/59.96.10 E-mail : info.sud.hainaut@ipalle.be Site web : www.ipalle.be

VOS DECHETS DE CUISINE ACCEPTES DANS LES RECYPARCS DU SUD-HAINAUT.

Ipalle Sud-Hainaut démarre la collecte des déchets de cuisine dans ses quatre recyparcs. Les habitants des sept communes du Sud-Hainaut ont ainsi la possibilité de délester leurs sacs-poubelle des matières organiques pour les apporter dans l'une de ces quatre implantations.

Cette opération intervient en complément du compostage à domicile et du compostage de quartier encouragés par Ipalle depuis de nombreuses années, pour offrir la possibilité à ceux qui ne les pratiquent pas de séparer leurs matières organiques des autres déchets non recyclables jetés à la poubelle.

Les quatre recyparcs (parcs à conteneurs) du Sud-Hainaut, à savoir celui de Chimay, de Momignies, de Sivry et de Thuin, accueillent à partir du 3 avril vos déchets de cuisine. Un conteneur spécifique est destiné à recevoir les matières organiques : n'hésitez pas à vous adresser aux préposés qui vous guideront avec plaisir.

Concrètement, comment cela se passe ? Les citoyens des sept communes membres d'Ipalle Sud-Hainaut disposant d'une carte d'accès au recyparc (celle-ci peut être obtenue gratuitement sur demande au gardien) peuvent amener gratuitement leurs déchets de cuisine. Cette collecte s'adresse toutefois uniquement aux particuliers : les déchets de cuisine provenant de collectivités ne sont pas acceptés.

Les déchets concernés dans le cadre de cette opération sont les matières organiques, compostables, à savoir les déchets de cuisine (restes de fruits et

légumes, aliments périmés, coquilles d'œufs, marc de café, etc.), les essuies-tout, les mouchoirs en papier usagés, les litières biodégradables de petits animaux domestiques. Seront par contre refusés, les liquides, les pièces de viande et de poisson en quantités importantes, les déchets de jardin, à déposer dans le conteneur « végétaux » (tontes, feuilles...), les emballages alimentaires, les mégots de cigarettes, les litières non biodégradables, les langes, les cendres, les déjections canines...

Pratiques, les bio-seaux



Tout récipient (en plastique de préférence) peut bien sûr convenir pour transporter ces déchets mais pour faciliter leur stockage à domicile et leur transport, Ipalle propose dans les recyparcs concernés la vente de bio-seaux au prix de 5 €. D'une contenance de 25 litres, ceux-ci s'avèrent particulièrement adaptés puisque leur couvercle se scelle d'un simple mouvement de la poignée. Des raclettes seront mises à disposition pour pouvoir bien les vider. L'achat du bio-seau n'est bien sûr pas obligatoire.

Des housses en plastique à placer dans le bio-seau sont également disponibles (1 €/ 10 housses). Cependant, cette « protection » génère des déchets supplémentaires et ne s'avère pas nécessaire. On recommande plutôt de placer un journal ou des copeaux de bois dans le fond du récipient afin de faciliter son nettoyage.

Continuez à composter !

L'apport de ce nouveau type de déchets dans les recyparcs se fait sur base volontaire, dans une démarche de réduction de l'incinération des déchets et de diminution des sacs payants pour les déchets

ménagers.

Les matières collectées rejoindront l'unité de biométhanisation de la société Vanheede à Quévy (production d'électricité).

L'intercommunale de gestion de l'environnement Ipalle, sceptique quant à l'intérêt de la collecte sélective des déchets organiques à domicile, aurait-elle viré sa cuti ? Non, du tout, mais la collecte des organiques préconisée par le nouveau Plan wallon des déchets s'avère beaucoup moins coûteuse si elle se fait par le biais de points d'apports volontaires que par le porte-à-porte. Rappelons que ledit Plan envisage, à l'échéance 2025, la généralisation de la séparation de la fraction organique des ordures ménagères.

Bref, cette nouvelle collecte n'empêchera pas l'intercommunale de toujours privilégier la promotion du compostage à domicile, avec le retour des déchets organiques à la terre et le respect du cycle naturel.



POUR TOUTE INFORMATION

IPALLE SUD-HAINAUT

Rue 't Serstevens, 28 6530 Thuin

Tél. : 071/59.12.02 Fax : 071/59.96.10

E-mail: info.sud.hainaut@ipalle.be Site web : www.ipalle.be

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Lobbes

PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DU BOIS COMMUNAL DE LOBBES

Projet de décision qui relève de la *catégorie A2* des plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'Art. D.29-1, §3 du Code de l'Environnement.

Projet de décision soumis à enquête publique en vertu de l'Art. 59 §2 du Code Forestier.

Enquête publique organisée conformément aux Art. D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'Environnement.

L'administration communale porte à la connaissance de la population que le projet de **Plan d'Aménagement Forestier (PAF) du Bois communal de Lobbes** dont l'auteur est le Service public de Wallonie- Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement - Département de la nature et des forêts - Direction extérieure de Mons, ainsi que le **Rapport d'Incidences Environnementales (RIE)**, sont soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ces plans par la Région wallonne, la commune de Lobbes, propriétaire du Bois communal de Lobbes.

La durée de cette enquête est de 45 jours.

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête publique	Réclamations et observations peuvent être adressées aux adresses suivantes jusqu'au 21/06/2018
30/04/2018	07/05/2018	21/06/2018	Administration communale de Lobbes 1, Rue du Pont 6540 LOBBES Le 21/06/2018 à 10h00	Par voie postale : Collège communal de Lobbes 1, Rue du Pont 6540 LOBBES Par e-mail : Directrice.generale@lobbes.be

L'enquête publique est réalisée sur le territoire des communes de LOBBES.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale concernée, à partir de la date de début jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à savoir à partir du 07/05/2018 jusqu'au 21/06/2018, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 8h30 à 12h et de 15h30 à 16h45) ainsi que le samedi matin (de 10h à 12h).

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous auprès du Madame Baudson, Directrice générale (071/59.77.31).

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations verbales peuvent être recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (même agent que cité ci-dessus).

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès des personnes dont les coordonnées sont reprises ci-dessus à la Direction de Mons (16, Rue Achille Legrand à 7000 MONS – 065/32 82 43) et des Services centraux du Département de la Nature et des Forêts (Av. Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes – 081/33 58 65).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le projet objet de la présente enquête publique est le Conseil communal de Lobbes.

Fait à Lobbes, le 30 avril 2018

Par le Collège ,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Nicole Baudson

Marcel Basile

Chers parents,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre/vos enfant(s) à la plaine de jeux organisée par l'administration communale de LOBBES.

Une bonne organisation ne se conçoit toutefois pas sans le respect de certaines règles, tant pour les organisateurs que pour les participants, ce qui implique des droits et des obligations.

Nous vous remercions de prendre connaissance du règlement d'ordre intérieur ainsi que de notre projet pédagogique. Tous les documents sont consultables sur le site internet communal www.lobbes.be/ vie sociale / jeunesse et enseignement.

Permanences inscriptions

Vacances d'été 2018

Maison de la Communauté

50, rue de l'Entreville 6540 LOBBES

071/59.31.18

Du lundi 11 au vendredi 15 juin

DE 9 À 13 HEURES ET DE 15 À 18 HEURES

Attention : il n'est pas possible de s'inscrire par téléphone. Prévoir lors de l'inscription le paiement ainsi qu'une vignette de mutuelle.



Jeudi 14 JUIN 2018
Journée culturelle et gastronomique à Bouillon
Un voyage à travers 1000 ans d'histoire

7 h : départ de la place des Bonniers à Lobbès.

9 h : déjeuner, vivez la gourmandise de la pâtisserie Benoit Michels.

10 h : Visite guidée du château, de Scritura, du ballet des rapaces.

13 h : Dîner gastronomique au relais de Napoléon III.

Amuse -bouche.

*** « Planche Ardennaise » mousse de volaille, pâté, jambon.**

***Cuisse de canard confite, légumes de saison, jus crémé à la ciboulette, p.d.t. nature.**

***Dôme de nougat glacé aux noix de macadamia, cœur de mûre.**

***Eau, vin, et café inclus**

15 h : départ pour une visite guidée de la vallée de la Semois.

21h30 : Arrivée à Lobbès place des Bonniers

Bon de réservation à déposer à la maison communale de Lobbès.

PRIX : 69 € pour les habitants (e) de Lobbès.

PRIX : 79 € : Pour les personnes extérieures a la commune.

Mme ----- X 69 € OU 79 €

Mr ----- X 69 € OU 79 €

Adresse -----

Téléphone -----

Versements au nom du CCCA , compte n° BE04 0003 2572 9131

Présidente : Mme Morlet Maggy tel : 0471/ 79 33 37

Secrétaire : Mme Carlier Marie-Jeanne tel : 0496/ 54.52.17

Enseignement

Du 5 au 9 mars, les enfants de l'école du centre de M2 à P6 et la classe de madame Florence à Sars se sont rendus à la mer pour un séjour riche en découvertes : bateau, pêche à la crevette, faune et flore, cuistax,... De beaux souvenirs pour tous !!

Comme chaque année, les sociétés carnavalesques de Lobbes, sont venus nous rendre visite... un énorme merci à celles-ci... elles ont bravé le froid pour la joie de

tous les enfants !

La classe de 3, 4 5 et 6^{ème} ont eu la chance de participer à une animation sur la mare à la ferme de Forestaille. Découverte d'un écosystème à préserver, pêche et observation de tous les petits animaux de la mare. Une magnifique matinée riche en découverte.

Agenda & Festivités

17EME RECOLILO.

Mercredi 9 mai à 17h00 - rue des Écoles 27 Lobbes.

Une activité sportive et familiale pour tous. Au programme, courses pour les enfants, courses relais

débutants et courses relais pour les plus sportifs. Bar (dont Orval et Recolillette) et petite restauration. Grimmage et clown. Gratuit pour les enfants.

Jean-Hugues Dieudonné - 0484/297924 - recolilo.apell@gmail.com

FANCY-FAIR DE L'ECOLE COMMUNALE DU CENTRE.

Samedi 2 juin

Spectacles : Maternels et primaires à partir de 11h00
Petite restauration - Bar - Nombreux stands jeux - Bonbons et gâteaux - Tombola et lots à gagner

FANCY-FAIR DE L'ECOLE DU CENTRE ARTHUR REGNIERS.

Samedi 5 mai - rue Baronne Evelyn Drory 2 Bienne-Lez-Happart

Dès 13h30 : Spectacle de l'école
Dès 14h00 : Petites restaurations
Vers 17h30 : Pièce de théâtre présentée par les élèves de Forme 4
Animation musicale - Tombola

CERCLES DES NATURALISTES DE BELGIQUE.

Samedi 5 mai - Haute Sambre - ½ journée - guide nature Michel LENAERTS 0476/701768 - Découvertes et observations ornithologiques - Rdv à 08h00 à l'écluse de La Buissière (Merbes-le-Château)

Samedi 12 mai - Haute Sambre - ½ journée - guide Xavier LEGRAIN 071/593769 - La petite Pyrole et la Gagée à spathe : botanique forestière... - Rdv à 14h00 sur la place des Bonniers à Lobbes

**Le PCS des communes de Lobbes et de Merbes-Le-Château
vous propose**

Le cinéma de la convivialité

Des projections de films ouverts à tous gratuitement !

Le Vendredi soir à 19h (eau et jus d'orange gratuit)

Scéances prévues

- Le 27 Avril: LA-HAUT (film d'animation)**
Salon communal de Lobbes
Place communale, 6540 Lobbes



- Le 18 Mai: A LA RECHERCHE DU BONHEUR**
Salon Communal de Labuissière
Rue Neuve 14, 6567 Labuissière



Renseignements au 071/59.31.18



L'Union fraternelle d'Oumont présente :



22 v'là m'feume

Comédie en trois actes de Christian DERYCKE
Adaptation carolorégienne de Roger ANDRE
Revue et amendée par l'Union fraternelle d'Oumont

MAGNON : Jean-Marie DEOM
Raoul GOBIN : Michel VANQUAETHAM
SIDONIE : Martine DELECAUT
CYRILE : Christophe FITDEVOIE
MADELEINE : Sophie FRANCOIS
OLGA PIRLOT : Marie-Paule LABRIQUE
JULES : Pierrot DI SILVIO
Germaine PINGUETTE : Patricia VRAIE
FLORENT : Florent FITDEVOIE
MAESTIK : Paul TIMMERMANS
Souffleur : Francis DUBRUX

Le Samedi 26 mai à 19h30
Le dimanche 27 mai à 15h
P.A.F : 5€

Salon Communal de Mont-Ste-Geneviève

Rue du village, 40 - 6540 Mont-Ste-Geneviève - Contact : Ulrich LEFEVRE 071/59.23.99 - 0477/67.13.20

BIENNE-LEZ-HAPPART

SAMEDI 21 AVRIL 2018 DÈS 15 HEURES
GRANDES SOUMONCES
costumées en musique

**DIMANCHE
13 MAI 2018**



**LES 3 JOURS
ANIMATIONS
SOUS
CHAPITEAU**



Entrée gratuite

CARNAVAL

Dès 8h30 au Centre Arthur Regniers
FÊTE DE TOUTES LES MAMANS

Dès 9h00 Sortie du groupe féminin «**LES LURETTES**»
et des gilles «**LES GAIS LURONS**»

A 11h30 Place de Bienne **GRAND RONDEAU**
et remise des médailles

A 15h00 **CORTÈGE** dans les rues de la commune

A 20h30 **CORTÈGE DU SOIR** Feux de Bengale

A 22h00 Place de Bienne
FEU D'ARTIFICE - RONDEAU FINAL

LUNDI 14 MAI 2018

Dès 15h Sortie en musique
des groupes BIENNOIS

22h **BRÛLAGE DES BOSSES...**
...AU REVOIR CARNAVAL !

MARDI 15 MAI 2018

RACLOT en batterie

SOUPER AUX HARENGS à partir de 19h

Éditeur responsable: Angeline DELLEAU - Rue Verte, 44 - BIENNE - Exempt de timbres

Les grenadiers et artilleurs de Lobbes organisent
Leur 3e souper pour leur 5e sortie le
16 juin 2018

Quand :

Le 5 mai

Où

Salle Les blés vert
rue des écoles
6540 Lobbes

Menu

Apéro Buffet campagnard (à volonté)

Fromage

Dessert et Café

Adulte 20€

Enfants -12 ans 9€

Accompagné du cassage du verre



Les réservations sont obligatoire avant le 20 avril 2018

Une soirée dansante suivra le souper

Jean Claude Bostin (KEKE)

Tél : 071 17 84 52

0470 88 83 85



Samedi 12 mai 2018

Espace Transition

(Local du cellier de la Haute Sambre)

30A - Rue de l'Abbaye - Lobbes

Une Gratifieria ?

Un moment de convivialité.

Une démarche « zéro déchet ».

Donnez ce qui vous encombre, prenez ce qui vous fait plaisir.

Donner quoi ?

Tout ce qui se rapporte au jardin et au jardinage.

Concrètement ?

Si vous avez des objets à donner, inscrivez-vous afin que nous organisions la salle. Pour les objets encombrants, venez avec une photo et un descriptif. Vous repartez avec les objets qui n'ont pas trouvé preneur.

Il n'est pas nécessaire de donner pour recevoir, l'accès est libre aux visiteurs.

1^{ère} GRATIFIERIA
« JARDIN »



Donneurs et visiteurs

A partir de 13h : accueil des exposants

A partir de 14h : accueil des visiteurs

et des participants du Repair Café.

18h : fin de l'activité.

Repair Café Énéo

L'équipe du Repair Café-Énéo sera présente pour réparer vos outils de jardin électriques et non-motorisés.

Pour votre outillage à moteurs thermiques : pas de réparations sur place ! Un conseil ou un diagnostic avec prise de rendez-vous éventuelle !

Participation gratuite – Endroit couvert – Bar

Renseignements et inscription obligatoire pour exposer : n.p.haute.sambre@gmail.com

Sport & Loisirs

Le 1^{er} lundi du mois

- » 14h00 à 16h00 - **Les après-midi jeux** - Maison de la Convivialité - M. Morlet : 0471/793337

Le lundi

- » 09h00 à 12h00 - **Atelier aquarelle** - Maison de la Convivialité - M. Delabie : 0474/254517
- » 10h00 à 11h30 - **Tai-Chi** - Salon communal de Lobbes - 071/558255 - 0496/500431
- » 17h30 à 19h30 - **Cours de danse** - Salon communal - A. Adant : 0478/420241
- » 18h00 à 20h00 - **Club culture physique de Lobbes** - Salle du Relais de la Haute Sambre, rue Fontaine Pépin - 0472/600254
- » 19h30 - **Club Pyramide de Thudinie** - Le Val Joli - C. Dogné : 071/592326

Le 3^{ème} lundi du mois

- » 14h00 à 16h00 - **Les après-midi jeux** - Maison de la Convivialité - M. Morlet : 0471/793337
- » 15h00 à 19h00 - **Repair Café** - Espace Transition rue de l'Abbaye - 0474/508243

Le 1^{er} mardi du mois

- » 14h00 à 16h00 - **Atelier apprentissage de la peinture acrylique sur toile, création d'objets en pâte fimo** - Altéo Thudinie - rue de la Station 17 à Lobbes - N. Hector : 0497/548825 - nathalie.hector@mc.be
- » 18h30 - **Club de Whist** - Salle de l'Ecole des Bonniers - P. Hansenne : 0495/878837
- » 19h30 - **Les mardis du livre (soirée d'échanges)** - Espace Transition rue de l'Abbaye - I. Hoebeke : 071/591078

Le 3^{ème} mardi du mois

- » 14h00 à 16h00 - **Atelier apprentissage de la peinture acrylique sur toile, création d'objets en pâte fimo** - Altéo Thudinie - rue de la Station 17 à Lobbes - N. Hector : 0497/548825 - nathalie.hector@mc.be

Le mardi

- » 09h00 à 12h00 - **Tricot'Lobbes** - Maison de la convivialité Rue de l'Entreville 50 - 0494/641314
- » 18h00 à 21h00 - **Atelier Patchwork** - Maison de la Convivialité - E. Beaumez : 0494/251850
- » 18h00 à 19h30 - **Yoga pour tous** - Mont-Sainte-Geneviève, rue du Village n° 53 - Christine : 071/526946
- » 19h00 à 20h30 - **Step** - Salon communal de Lobbes - B. Salingros : 0473/610983

Le mercredi

- » 07h00 à 13h00 - **Marché** - Place communale de Lobbes - P. Hansenne : 0495/878837
- » 09h00 à 12h00 - **Couture pour tous** (Débuter - Retoucher - Créer) - Lobbes, 17 rue de la Station - Marie-Claude - 071/591528 - 0477/177402.
- » 17h30 à 19h30 - **Cours de danse** - Salon communal - A. Adant :

0478/420241

- » 17h00 à 20h00 - **Atelier Dentelles** - Maison de la Convivialité - M. Kesteloot : 0479/660160

- » 18h00 à 20h00 - **Club culture physique de Lobbes** - Salle du Relais de la Haute Sambre, rue Fontaine Pépin - 0472/600254

Le 1^{er} et le 3^{ème} jeudi du mois

- » 09h00 à 11h30 - **A petits pas** - espace de jeux, de partages et de rencontre gratuit pour petits de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte - Le Pichotin (28, rue Albert 1er Lobbes) - 071/559230
- » 14h00 à 16h00 - **Ateliers pour personnes moins valides (artisanats, art floral, scrapbooking...)** - Rue de la Station 17 Lobbes - N. Hector : 0497/548825

Le 2^{ème} jeudi du mois

- » 19h30 - **Les jeudis de la Transition** - échange, ateliers, conférences, etc... - Espace Transition rue de l'Abbaye - 0474/508243

Le jeudi

- » 18h30 à 20h00 - **Aikido Karaté** - Salon communal de Lobbes - S. Makuch : 0478/884421
- » 19h00 à 20h30 - **Yoga pour tous** - Mont-Sainte-Geneviève, rue du Village n° 53 - Christine : 071/526946
- » 20h00 à 21h00 - **Zumba** - Salon communal de Lobbes - Alixe Accaino - alixe.accaino@gmail.com

Le vendredi

- » 15h00 à 16h00 - **Stretching (UCP)** - Salon communal de Lobbes - Françoise Martin : 071/556001
- » 18h00 à 20h00 - **Club culture physique de Lobbes** - Salle du Relais de la Haute Sambre, rue Fontaine Pépin - 0472/600254

Le samedi

- » 14h00 à 17h00 - **Patro** - Local Patro salle des Blés Verts - Julien : 071/596060 ou 0472/287017 - Charlotte : 0493/206728

Le 4^{ème} samedi du mois

- » 14h30 - **Les « 3 x 20 de Lobbes » organisent leur goûter** - Salle du « Cellier » rue de l'Abbaye - R. Riccone : 071/525770 - 0478/718903 - MJ Delavallée : 0497/717621

Le 4^{ème} dimanche du mois

- » 10h00 à 12h00 - **Entretien du Jardin de Folcuin** - contact: jardindedefolcuin@yahoo.fr

Le dimanche

- » 09h30 - **Pétanque** - Place des Bonniers - 071/590099 - 071/591394
- » 10h00 à 16h00 (le 5/11 - 3/12 - 14/01 - 11/02 - 11/03) - **Eutonie** - Salon communal de Lobbes - Martine Mary - 0492/706770
- » 10h00 à 12h00 - **Répétition de la chorale « La Chanterelle »** - Ecole des Bonniers - L. Durlin 0479/960588 - H. Chatelain : 071/593409

Centre Public d'Action Sociale

Rue Paschal 13A – 6540 Lobbes

Président : **André Bondroit** 0475/65.28.05

Tél : 071/59.75.90

Directrice générale f.f. : **Laurence Berteaux**

Services Sociaux

ATTENTION EN DEHORS DES HEURES DE PERMANENCES, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC LE SERVICE SOCIAL AU 071/59.75.90

Service aide sociale et revenu d'intégration



Elodie Coppin

Mardi de 13h30 à 15h30

Kevin Hautem:

Mercredi de 9h00 à 11h00

Elodie Coppin:

Vendredi de 9h00 à 11h00

La DGPB :

Dès janvier 2017, c'est le C.P.A.S. de Lobbes qui introduira vos demandes auprès de la **Direction Générale pour la Personne Handicapée** anciennement appelée « la Vierge Noire ». Munissez-vous au minimum de votre carte d'identité, des coordonnées de votre médecin et de votre numéro de carte bancaire.

*Pour toute demande, nous vous invitons à prendre rendez-vous auprès de **Canon Ellen** au 071/59.75.97.*

L'AVIQ : L'Aviq, c'est le nouveau nom de l'Awiph (Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées).

Vous rencontrez des difficultés dans la vie de tous les jours suite à un handicap ou encore votre handicap ne vous permet pas d'assurer un emploi à 100%. Vous avez besoin d'aides et de conseils en matière d'hébergement, d'aide à domicile, d'aides à l'emploi et/ou à la formation spécialisée, de matériel spécifique, ...

Le C.P.A.S. peut vous aider à obtenir une reconnaissance de vos difficultés et/ou vous accompagner dans les démarches d'obtention des aides. Ces **renseignements** peuvent vous être donnés **durant les heures de permanences sociales**. (*)

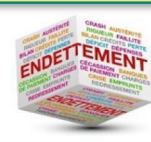
La médiation de dettes

N°agrément : RW/SMD/192

Vous vous trouvez dans une situation financière difficile et vous n'êtes pas en mesure de payer simultanément vos charges courantes et de rembourser vos dettes.

Notre service de médiation de dettes est à votre disposition afin d'élaborer avec vous un budget, prendre contact avec vos créanciers ou vous orienter vers la procédure la plus adéquate au vu de votre situation et ce, sur base de l'avis d'un avocat qui travaille au sein de notre Centre. Une permanence est à votre disposition chaque lundi de 8h30 à 11h00.

Bajart Stéphanie: 071/59.75.95



La gestion budgétaire

Un déséquilibre financier s'installe, des retards de paiements s'accumulent et vous vous trouvez dépassé dans la gestion de votre situation financière. Notre service peut vous aider à faire le point, élaborer votre budget, faire l'inventaire de vos retards et réfléchir avec vous à une solution adaptée aux difficultés que vous rencontrez. Un accompagnement via comptes co-gérés est également envisageable à votre demande pendant une certaine durée afin de vous permettre de retrouver une autonomie financière stable.

Une permanence est à votre disposition chaque mercredi de 13h00 à 15h00. **Canon Ellen** au 071/59.75.97



L'énergie :

Vous rencontrez des difficultés avec votre fournisseur (compréhension de votre facture,...) ou dans le paiement de votre facture énergétique (négociation d'un plan de paiement,...).

Vous voulez trouver le fournisseur le plus avantageux (utilisation du simulateur tarifaire de la CWAPE).

Vous voulez des conseils pour économiser l'énergie (Utilisation Rationnelle de l'Energie).

Ellen Canon se tient à votre disposition au 071/59.75.97 pour vous renseigner, vous orienter et vous aider à trouver une solution à votre problème.



Le fonds social de chauffage

L'intervention porte sur la facture payée pour l'achat d'un combustible (gasoil de chauffage) à la pompe ou en vrac, de pétrole lampant à la pompe et de gaz propane en vrac livré à domicile en grosses quantités (dans une citerne, pas en bonbonne). La livraison doit être faite entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. La demande d'allocation doit être introduite au C.P.A.S. dans les 60 jours de la livraison.

Plus d'informations : **0800/90.929** ou www.fondschauffage.be

Ellen Canon: Jeudi de 9h00 à 11h00



Service chargement compteur à budget (électricité et gaz)

Vous pouvez recharger votre carte de compteur à budget électricité et / ou gaz. Pendant les heures de permanences. Avant tout rechargement, vous devez passer votre carte dans le compteur.

Introduction des demandes Mebar II :

Subvention de la Région Wallonne octroyant une prime aux ménages à revenus modestes pour les inciter à réaliser des travaux permettant d'économiser l'énergie ou de bénéficier d'un confort décent (menuiserie, isolation, appareils de chauffage décentralisés et centralisés). **Canon Ellen** au 071/59.75.97

Services d'aides aux familles

Les aides ménagères en titres-services (n° agrément 00027):

Le service est accessible à toute personne domiciliée dans l'entité.

Une aide-ménagère peut vous apporter une aide pour l'entretien de votre habitation.

Mombers Marie : 071/59.75.98

Le lundi de 7h45 à 11h, le mardi de 7h45 à 11h30, le mercredi de 7h45 à 12h30 et de 13h à 16h15, le jeudi de 12h à 16h.

Adant Hélène : 071/59.75.93

Le lundi de 9h00 à 15h30, le mardi de 9h00 à 15h00, le mercredi de 9h à 12h30, le jeudi et le vendredi de 7h45 à 15h00.



Courses ménagères en titres-services (n° agrément 00027):

Le service est accessible à toute personne domiciliée dans l'entité.

Un agent peut vous accompagner pour effectuer vos courses ménagères et administratives (ou les réaliser pour vous).

Réservation au **0474/35.81.65**

Tremblez Fabien – GSM : 0474/35.81.65

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h



Le transport social :

Que vous soyez valide ou moins valide, notre véhicule est adapté à vos besoins. Il dispose d'un équipement permettant un accès aisé à votre siège. Notre chauffeur vous accompagne si vous le souhaitez.

Réservation au **0474/35.81.65**

Tremblez Fabien – GSM : 0474/35.81.65

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h 00 à 16h00

Repas chauds à domicile :

Le CPAS livre des repas à votre domicile. Il vous propose divers menus journaliers avec possibilité de régimes spéciaux (sans sel, dégraissé ou diabétique). Ces menus comprennent un potage, un plat principal et un dessert.

Le prix varie en fonction de vos revenus et la livraison s'effectue du lundi au samedi (jours fériés inclus).

Adant Hélène au 071/59.75.93

Mombers Marie au 071/59.75.98

Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h00 à 15h00



La permanence juridique :

Un problème juridique ? Besoin d'en parler avec un avocat ?

L'aide juridique de première ligne vous fournit une première information ou un premier conseil.

A ce stade, l'avocat n'effectue donc aucune démarche à votre place, ni l'examen d'un dossier en profondeur, ni la défense de vos droits.

Consultations juridiques gratuites et ouvertes à tous, sans rendez-vous.

Le 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois, de 16 à 17h

Permanence téléphonique gratuite au 0800/151.40 du lundi au vendredi de 16h 00 à 17h00.



LES BUREAUX DU C.P.A.S. DE LOBBES SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H00 A 12H30 ET DE 13H00 A 16H00

EN DEHORS DE CES HEURES, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC L'URGENCE SOCIALE AU 071/32.12.12

Service état civil

Tél : 071/59.77.34
Email : etatscivil@lobbes.be

Service population

Tél : 071/59.77.32
Email : population@lobbes.be

Service urbanisme (sur rendez-vous)

Tél : 071/59.77.35
Email : urbanisme@lobbes.be

Service travaux (sur rendez-vous)

Tél : 071/59.77.36
Email : travaux@lobbes.be

Service logement (sur rendez-vous)

Tél : 071/96.06.94
Email : logement@lobbes.be

Service mobilité (sur rendez-vous)

Tél : 071/59.77.75
Email : mobilite@lobbes.be

Service environnement (sur rendez-vous)

Tél : 071/59.77.79
Email : environnement@lobbes.be

Service énergie (sur rendez-vous)

Tél : 071/59.77.78
Email : energie@lobbes.be

Services Accueil Temps Libre & Plan de Cohésion Sociale

Tél : 071/59.31.18
Email : atl@lobbes.be & pcs@lobbes.be

Bourgmestre & Echevins

Permanence du Bourgmestre :

M. Marcel Basile | *Aménagement du territoire - Agriculture - Emploi - Développement durable - Bien-être animal.*
Tél : 0495/18.67.88
Email : marcel.basile@skynet.be
Les samedis de 10h à 12h à la Maison communale
ou sur rendez-vous au 071/59.77.73

Président du CPAS :

M. André Bondroit | *Logement*
Tél : 0475/65.28.05
Email : andrebondroit@voo.be

Rendez-vous avec les échevins :

M. Francis Damanet | *Etat Civil - Finances - Cultes*
Tél : 0495/16.98.24
Email : francis.damanet@hotmail.com
M. Steven Royez | *Tourisme - Fêtes - Sports - Culture - Jeunesse - Valorisation du Patrimoine*
Tél : 0497/34.97.49
Email : steven.royez@gmail.com
M. François Leyman | *Travaux - Environnement*
Tél : 0494/54.78.09
Mme. Angeline Delleau | *Enseignement – Petite enfance*
Tél: 0477/64.09.42
Email : angeline.delleau@outlook.be

Les informations doivent être transmises avant le 1^{er} du mois qui précède le mois de publication
par email à l'adresse webmaster@lobbes.be



Editeur responsable M. Marcel Basile

